



ACSA | CASA

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE
CANADIAN AGRICULTURAL SAFETY ASSOCIATION

L'Association canadienne de sécurité agricole Plan stratégique 2023-2026

En tant qu'organisation nationale à but non lucratif, l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) adopte une approche collaborative et travaille avec des partenaires pour soutenir des initiatives qui fournissent aux producteurs, à leurs familles et aux travailleurs les informations et les outils nécessaires pour reconnaître les risques et gérer les dangers afin d'assurer la sécurité des exploitations agricoles.

VISION : Un secteur agricole sécuritaire et durable où les communautés agricoles saines prospèrent

MISSION : S'engager avec des partenaires communautaires pour la promotion de la sécurité et la santé en agriculture en fournissant un leadership, un soutien et des ressources

Comment les commentaires des parties prenantes ont contribué à l'élaboration du Plan stratégique 2.0 de l'ACSA

Les commentaires des parties prenantes sont essentiels pour s'assurer que les initiatives de l'ACSA restent alignées sur les priorités de ses membres et pour identifier de nouvelles opportunités pour les programmes de santé et de sécurité. En 2020, l'ACSA a consulté les représentants des parties prenantes des groupes provinciaux offrant des services de vulgarisation en matière de santé et de sécurité, des fédérations provinciales et nationale de l'agriculture, des groupes de producteurs nationaux et des commanditaires de l'ACSA.

Les appels à l'action suivants se fondent sur les points saillants des réponses des parties prenantes :

- L'ACSA devrait être l'intervenant principal qui s'engage dans des initiatives de santé et de sécurité agricoles, à partager ses connaissances et son expertise en étant disponible pour les partenaires et les intervenants afin de rehausser le profil des questions de santé et de sécurité agricoles dans l'ensemble du Canada;

- L'ACSA devrait servir de plaque tournante pour les groupes de producteurs nationaux, les groupes de producteurs provinciaux, les fournisseurs de programmes provinciaux de santé et de sécurité agricoles et les autres intervenants en matière de santé et de sécurité afin de partager les renseignements sur les programmes, les réussites, les approches et les meilleures pratiques dans d'autres provinces, et d'en apprendre davantage.
- L'ACSA devrait avoir une approche de gouvernance solide et diversifiée, comprenant des producteurs qui contribuent à l'orientation et à la stratégie.
- L'ACSA devrait travailler avec ses partenaires et les parties prenantes pour déterminer les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité agricoles qui sont cohérentes dans l'ensemble du Canada.
- L'ACSA doit continuellement s'efforcer d'identifier, de confirmer et d'engager les parties prenantes de la santé et la sécurité agricoles.

Vue d'ensemble du plan stratégique 2023-2026 de l'ACSA

Domaine d'action 1 : Coordination des ressources

Objectif : être le centre national des ressources en matière de sécurité et de santé agricoles.

Résultat : Les organisations agricoles sont soutenues et reliées grâce au partage, à la diffusion et à la mise en relation des ressources en matière de sécurité et de santé.

Initiatives clés :

- 1.1** Veiller à ce que la sécurité fasse partie des initiatives de durabilité;
- 1.2** Veiller à ce qu'une formation, des informations et un enseignement ciblés en matière de sécurité et de santé agricoles, fondés sur les meilleures pratiques, soient disponibles;
- 1.3** Être un entrepôt pour les ressources en matière de sécurité agricole.

Domaine d'action 2 : Sensibilisation et communication

Objectif : Accroître l'impact des communications sur la sécurité et la santé en agriculture en coordonnant les messages et en soutenant les partenaires qui défendent la sécurité agricole.

Résultat : Les partenaires qui défendent la sécurité agricole sont soutenus par des communications coordonnées sur la sécurité et la santé agricoles.

Initiatives clés :

- 2.1** Mettre en œuvre une initiative nationale de sécurité agricole soutenue par les parties prenantes et les partenaires et fournir des ressources et des contacts aux médias sur la sécurité et la santé agricoles;
- 2.2** Fournir des informations aux chercheurs et aux organismes de normalisation et transférer les connaissances à d'autres parties prenantes sur les nouvelles recherches et les questions émergentes;

- 2.3** Diriger les approches nationales en matière de sécurité et de santé agricoles et y participer;
- 2.4** Suivre, recueillir et partager des articles et des rapports sur la santé et la sécurité agricoles;
- 2.5** Élaborer une stratégie de communication pour soutenir les objectifs.

Domaine d'action 3 : Engagement communautaire

Objectif : Renforcer les relations et l'engagement avec les partenaires communautaires.

Résultat : Les partenaires communautaires, les parties prenantes, les membres et les bailleurs de fonds sont engagés et soutiennent la sécurité et la santé des exploitations agricoles au niveau national et au sein des communautés locales.

Initiatives clés :

- 3.1** Identifier, connaître et impliquer les partenaires.
- 3.2** Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et des membres.

Domaine d'action 4 : Organisation réactive

Objectif : Stabilité financière, efficacité et efficience des opérations et de la gouvernance du conseil d'administration.

Résultat : L'ACSA excelle dans la performance des organisations à but non lucratif.

Initiatives clés :

- 4.1** La structure de gouvernance permet à l'ACSA d'aller de l'avant;
- 4.2** La gestion interne de l'organisation est axée sur les résultats et l'impact;
- 4.3** Revoir la structure de l'adhésion. Actualiser et améliorer le programme des membres de l'ACSA;
- 4.4** Élaborer et mettre en œuvre un plan de collecte de fonds.